

M.DANIEL DENIAUD
Président de MONTY-CHARS
Résidence La Fontaine
1, allée de l'Ivraie
78180 Montigny le Bretonneux

à

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément à l'article 5 de la loi 1901et à l'article 1er du décret du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association dite : MONTY-CHARS dont le siège est à :

M. Deniaud Daniel
MONTY-CHARS
Résidence La Fontaine
1, allée de l'Ivraie
78180 Montigny le Bretonneux

située en région Ile de France et en Préfecture des Yvelines

Cette association a pour objet:

de favoriser, développer et promouvoir :

- la réalisation des objets nécessaires à la Cavalcade de Montigny le Bretonneux (chars, grosses têtes, déguisements, etc.),
- la confection de toutes représentations de la mascotte dénommée « Monty » et la vente de celles-ci lors des festivités de Montigny le Bretonneux, de Saint Quentin en Yvelines ou des villes jumelées avec ces entités,
- l'achat et la vente de confettis, serpentins et autres calicots de fête,
- la participation à la définition du parcours et aux règles de sécurité.

La recette des ventes sera intégralement versée aux comptes de l'association.

Par cet objet, l'association participe pleinement à la vie de la collectivité locale et territoriale, aux actions et aux activités professionnelles ou en voie de professionnalisation, dans un champ d'intervention artistique, culturel, éducatif, sportif et social. Elle contribue à la formation des hommes et des femmes, à leurs participations à la pratique culturelle, éducative, sportive, et sociale.

Les personnes chargées de son administration sont: Voir annexe

Ci-joint deux exemplaires des statuts dûment approuvés par nos soins.

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser récépissé de la présente.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à notre considération distinguée.

Fait à Montigny le Bretonneux, le 3 septembre 2003

Signatures des membres du bureau :

Président

secrétaire

trésorier

Vice président

vice secrétaire

vice trésorier

Membre

Membre

Membre